

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : CRONYXIN 50 MG/G PATE ORALE POUR CHEVAUX, Pâte orale

Titulaire : BIMEDA ANIMAL HEALTH

Composition : Flunixin (sous forme de méglumine) 50 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5821776 2/2018

Date de décision : 13/12/2018